



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 28 mars 2012 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, la représentante d'Hudson, Madeleine Hodgson, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Gilles Farand, le représentant de Sainte-Justine-de-Newton, Daniel Carrière, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Pierre Kary, le représentant de Saint-Polycarpe, Roland Daneau, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaétane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Sont absents la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger et la directrice des ressources humaines et des communications, Mylène Blais.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

12-03-28-01

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

12-03-28-02

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour avec les modifications suivantes : le point 7.7. « Comité des communications du 7 et 17 février 2012 » devient le point 23., le point 7.9.2. « Résidus domestiques dangereux (RDD) : positionnement » devient le point 24., le point 7.9.3. « Feuilles d'automne : positionnement » devient le point 25., le point 10.6. « Bingo La Presqu'île : cautionnement » devient le point 26. et le point 23. « Clôture ou ajournement de la séance » devient le point 27.

Proposition adoptée.

3. **REMISE DE SUBVENTION**

3.1. **LISTE DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES 2012 : APPROBATION**

CONSIDÉRANT les diverses politiques de la MRC;

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2012;

CONSIDÉRANT la liste des contributions aux organismes 2012;

POUR CES MOTIFS,



12-03-28-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'approuver** les sommes pour chaque organisme identifié à la liste des contributions aux organismes 2012 comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

3.2. COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE : PROGRAMME « ANGES DES PARCS »

Monsieur le préfet accueille madame Geneviève Beauregard, directrice du comité, pour lui remettre une subvention au montant de quarante-neuf-mille dollars (49 000 \$) pour le programme 2012 « Anges des Parcs ».

3.3. AUTOUR DE NOUS

Monsieur le préfet accueille madame Josiane Farand, artiste photographe de l'organisme « Autour de nous », pour lui remettre une subvention au montant de cinq-mille dollars (5 000 \$).

3.4. MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le préfet accueille messieurs Bernard Bourbonnais et Daniel Bissonnette, respectivement président et directeur général du musée, pour leur remettre une subvention au montant de vingt-sept-mille-trois-cent-quarante-huit dollars (27 348 \$).

3.5. CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le préfet accueille madame Jeannine Allard, vice-présidente et monsieur Jean-Luc Brazeau, archiviste du centre, pour leur remettre une subvention au montant de huit-mille-quatre-cent-soixante-deux dollars et quarante cents (8 462,40 \$).

3.6. CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS)

Monsieur le préfet accueille mesdames Andrée Julien et Josiane Farand, respectivement présidente et membre du conseil d'administration du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges, pour leur remettre une subvention au montant de dix-mille-trois-cent-vingt dollars (10 320 \$).

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au conseil.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2012 : ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 janvier 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2012 : ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Pierre Kary**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2012 tel que présenté.

12-03-28-04

12-03-28-05



Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. RÉSEAU « LES ARTS ET LA VILLE » : PRÉSENTATION DE MONSIEUR JEAN FORTIN, COPRÉSIDENT DU RÉSEAU ET MAIRE DE BAIE SAINT-PAUL ET MADAME LYNDA ROY, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU RÉSEAU

Monsieur le préfet accueille monsieur Jean Fortin et madame Lynda Roy du réseau « Les Arts et la Ville » pour présenter aux membres le réseau, sa mission et les avantages d'être membre.

5.2. FORUM JEUNESSE : PRÉSENTATION DE MADAME BIANKA DUPAUL, AGENTE DE PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le préfet accueille madame Bianka Dupaul, agente de participation citoyenne pour présenter les actions du Forum Jeunesse, accompagnée de deux (2) membres du comité Forum Jeunesse.

5.3. STATISTIQUES 3-1-1 ET 9-1-1 : PRÉSENTATION DE MONSIEUR PATRICK LEFEBVRE, CONSEILLER EN SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le préfet accueille monsieur Patrick Lefebvre, conseiller en sécurité incendie à la MRC, pour la présentation des statistiques 3-1-1 et 9-1-1.

6. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET

Monsieur le préfet fait un bref retour sur les représentations et interventions qu'il a faites depuis le dernier conseil. Il revient notamment sur l'annonce de l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), sur la rencontre avec l'Agence métropolitaine de transports (AMT) pour les gares de Vaudreuil-Dorion et Hudson, sur les deux (2) rencontres avec le ministre des Transports, monsieur Pierre Moreau, et sur le colloque de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Dorion (CCIVD) sur le transport du 23 mars dernier.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ « AVISEUR » EN SÉCURITÉ INCENDIE DU 20 JANVIER 2012

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.2. COMITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE DU 24 FÉVRIER 2012

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité en sécurité incendie du 24 février 2012.

Proposition adoptée.

7.2.1. MODIFIER L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : DEMANDE AU MINISTRE

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de mise en œuvre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1^{er} septembre 2009;

12-03-28-06



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en date du 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT les problématiques reliées à la compilation des données biannuelles;

POUR CE MOTIF,

12-03-28-07

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de demander** au ministre de la Sécurité publique de modifier l'année de référence du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie de la MRC pour que celle-ci débute au 1er janvier.

Proposition adoptée.

7.2.2. BILAN DE L'AN 1 : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT la première année complété du plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre un rapport d'activités au ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité en sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-08

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le bilan de l'an 1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

7.3. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU 7 DÉCEMBRE 2011 ET DU 1^{ER} FÉVRIER 2012

Monsieur Réal Boisvert, en remplacement de la présidente du comité, explique le compte rendu du 7 décembre 2011 aux fins de dépôt.

Monsieur Réal Boisvert, en remplacement de la présidente du comité, explique le compte rendu du 1^{er} février 2012 aux fins d'adoption.

12-03-28-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement du 1^{er} février 2012.

Proposition adoptée.

7.4. COMITÉ D'ORIENTATION DU PLAN INTÉGRÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU 2, 16 ET 28 FÉVRIER 2012

Monsieur Robert Sauvé explique les comptes rendus des 2, 16 et 28 février 2012 aux fins de dépôt.

7.5. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 6 FÉVRIER 2012

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

12-03-28-10

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 6 février 2012.

Proposition adoptée.

7.6. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 1^{ER} FÉVRIER ET DU 7 MARS 2012

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique les comptes rendus aux fins d'adoption.

12-03-28-11

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** les comptes rendus du comité des ressources humaines du 1^{er} février et du 7 mars 2012.

Proposition adoptée.

7.7. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 9 FÉVRIER 2012

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-03-28-12

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de la ruralité du 9 février 2012.

Proposition adoptée.

7.7.1. PACTE RURAL 2 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2011 : ADOPTION

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du Pacte rural 2 (2007-2014) qui demande à la MRC de remettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un rapport d'activités quant à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activités 2011 du Pacte rural 2;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-13

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le rapport annuel d'activités 2011 du Pacte rural 2 comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

7.7.2. PACTE RURAL 2 – RÉACTUALISATION 2012 DU PLAN DE TRAVAIL : ADOPTION

CONSIDÉRANT le protocole d'entente du Pacte rural 2 (2007-2014) qui demande à la MRC de remettre annuellement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) un Plan de travail réactualisé pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des modifications soumises par le comité sur la politique de la ruralité;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

12-03-28-14

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** la réactualisation 2012 du Plan de travail du Pacte rural 2 comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

7.7.3. MOTION DE REMERCIEMENT À MADAME TRANCHEMONTAGNE

12-03-28-15

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **de remercier** et **reconnaitre** la généreuse contribution de madame Annie Tranchemontagne, représentante de la Table de concertation intersectorielle jeunesse de Vaudreuil-Soulanges au comité sur la politique de la ruralité depuis 2003.

Proposition adoptée.

Monsieur Gilles Farand, maire de Saint-Clet, quitte son siège à 21 h 4.

7.8. COMITÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 9 MARS 2012

Monsieur Robert Sauvé, président par intérim du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-03-28-16

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des matières résiduelles du 9 mars 2012.

Proposition adoptée.

7.8.1. PROGRAMME « LE COMPOSTAGE ENTRE À L'ÉCOLE » : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs fixés par les PGMR et PMGMR;

CONSIDÉRANT l'offre de service de François Gariépy inc. pour le programme « Le compostage entre à l'école » du 30 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2011, le projet a rejoint 6 716 élèves de vingt établissements scolaires dans Vaudreuil-Soulanges et a permis de valoriser 17,5 tonnes de matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Le compostage entre à l'école » permettrait, pour l'année 2012, d'assurer l'entretien, le suivi et l'animation nécessaires pour les écoles déjà équipées d'un composteur ainsi que d'offrir la formation et le soutien technique à quatre (4) nouvelles écoles de niveau primaire et secondaire dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles au poste 02 45000 419;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-17

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'octroyer** un contrat à François Gariépy inc. pour le programme « Le compostage entre à l'école » pour un montant de vingt-deux-mille-sept-cent-quatre dollars (22 704 \$) incluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

**7.9. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DURABLE DU 22 MARS 2012**

Madame Gaëtane Legault, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-03-28-18

Il est proposé par madame **Manon Trudel**, appuyé par monsieur **Roland Daneau** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de développement social durable du 22 mars 2012.

Proposition adoptée.

7.10. COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 7 FÉVRIER 2012

Monsieur Yvan Cardinal, président par intérim du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-03-28-19

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des bâtiments du 7 février 2012.

Proposition adoptée.

**7.11. COMITÉ SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU 15 FÉVRIER ET DU 13
MARS 2012**

Madame Maryse Sauvé, membre du comité sur la politique culturelle, présente la nouvelle exposition de monsieur Reynald Piché, artiste multidisciplinaire de Coteau-du-Lac.

Elle explique le compte rendu du 15 février aux fins d'adoption.

Monsieur Robert Sauvé, président par intérim du comité sur la politique culturelle du 13 mars, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-03-28-20

Il est proposé par monsieur **Roland Daneau**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **d'adopter** les comptes rendus du comité sur la politique culturelle du 15 février et du 13 mars 2012.

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Madame Patricia Bonnel, gestionnaire de projets à la MRC, informe les membres du statut du dossier du pôle institutionnel.

9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

9.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur le directeur général adjoint informe les membres du statut du dossier du plan intégré de développement et d'aménagement.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ
ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES
DÉPÔTS DIRECTS**

12-03-28-21

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-03-28.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-03-28, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

10.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général fait un rapport aux membres sur l'état des finances.

12-03-28-22

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'approuver** le dépôt du rapport du directeur général sur l'état des finances tel que présenté.

Proposition adoptée.

10.3. PROGRAMME D'AIDE AUX MRC : ADOPTION

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

CONSIDÉRANT l'entente de mars 2011 entre le MAMROT et la MRC de Vaudreuil-Soulanges relative au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit déposer un rapport de reddition de compte au MAMROT;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-23

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** le rapport de reddition de compte relatif au programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

10.4. RADIATION DE LA CRÉANCE À RECEVOIR DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CANAL DE SOULANGES

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la Régie intermunicipale du canal de Soulanges (ci-après la Régie) et la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (ci-après la MRC) signé par les parties le 3 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QU'une somme de quatre-vingt-dix-mille dollars (90 000 \$) a été versée à la Régie dans le cadre de cette entente, soit cinquante-mille dollars (50 000 \$) à titre de prêt et quarante-mille dollars (40 000 \$) représentant la somme résiduelle de l'entente initiale signée par la MRC avec la Société de transmission électrique de Cedar Rapids limitée (CRT) et attribuée en respect de l'article 4 de l'addenda à cette entente;

CONSIDÉRANT l'article 6 de l'entente entre la Régie et la MRC où la Régie s'engage à remettre à la MRC les montants résiduels advenant le cas d'une réponse négative du gouvernement pour la réalisation du projet du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'une réponse négative a été reçue de la part du gouvernement pour la réalisation du projet du canal de Soulanges;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la totalité de la somme de quatre-vingt-dix-mille dollars (90 000 \$) a été utilisée dans le cadre des activités de la Régie au cours des exercices financiers précédents suite au manque de financement;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-24

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu de **radier** la créance à recevoir de la Régie intermunicipale du canal de Soulanges et de **procéder** au transfert du revenu reporté reçu de la Société de Transmission électrique de Cedar Rapids limitée aux revenus de fonctionnement de l'exercice financier 2011 pour pourvoir à la charge causée par cette radiation.

Proposition adoptée.

10.5. AMÉNAGEMENT DES LOCAUX : APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

CONSIDÉRANT le déménagement de l'équipe de la directrice du greffe et du contentieux;

CONSIDÉRANT le déménagement de l'équipe de la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que de l'équipe de la directrice des opérations;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-25

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Pierre Kary** et résolu d'**affecter** un montant de cent-vingt-mille dollars (120 000 \$) au poste budgétaire 02 12000 522 et quarante-mille dollars (40 000 \$) au poste 02 12000 519 provenant du surplus accumulé non réservé.

Proposition adoptée.

10.6. GREFFE ET LÉGISLATION

10.6.1. TABLEAU DES COMITÉS : APPROBATION

12-03-28-26

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Pierre Kary** et résolu d'**approuver** le tableau des comités tel que présenté comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

10.6.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 204 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE QUATRE (4) ÉCOCENTRES, D'UNE DÉPENSE ET D'UN EMPRUNT DE 7 379 542 \$: ABROGATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-08-25-10 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 25 août 2010 pour l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 204 décrétant la réalisation de quatre (4) écocentres, d'une dépense et d'un emprunt de sept-millions-trois-cent-soixante-dix-neuf-mille-cinq-cent-quarante-deux dollars (7 379 542 \$);

CONSIDÉRANT le développement du projet des écocentres;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-27

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu d'**abroger** la résolution numéro 10-08-25-10 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 25 août 2010 pour l'adoption du Règlement d'emprunt



numéro 204 décrétant la réalisation de quatre (4) écocentres, d'une dépense et d'un emprunt de sept-millions-trois-cent-soixante-dix-neuf-mille-cinq-cent-quarante-deux dollars (7 379 542 \$).

Proposition adoptée.

10.6.3. RÈGLEMENT NUMÉRO 205-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 192 – RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160 : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Marc Roy** qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un Règlement numéro 205-1 intitulé « **Règlement numéro 205-1 modifiant le Règlement numéro 205 et le Règlement numéro 192 – règlement fixant la rémunération des élus et remplaçant le Règlement numéro 160** ».

Une copie du règlement est remise aux membres du conseil. Le membre qui donne l'avis de motion explique le projet de règlement conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

10.6.4. RÈGLEMENT NUMÉRO 217 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES : ADOPTION

Une demande de dispense de lecture est faite conformément au Code municipal du Québec.

RÈGLEMENT NUMÉRO 217 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires afin d'assurer une saine administration des finances;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires afin d'adapter la réglementation à l'organisation structurelle;

ATTENDU QU'un avis a été donné le 16 mars 2012 par le secrétaire-trésorier conformément à l'article 445 alinéa 4 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-28

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **qu'un règlement portant le numéro 217 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :**

ARTICLE 1 OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement établit les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges doivent suivre.

Le règlement s'applique à toute affectation de crédits imputables aux activités financières et aux activités d'investissement de l'exercice courant que le conseil peut être amené à adopter par résolution ou règlement.

ARTICLE 2 CRÉDITS DISPONIBLES

Les crédits nécessaires aux activités financières sont ceux prévus au budget.

Les revenus non prévus au budget s'ajoutent au surplus jusqu'à ce qu'ils soient affectés à une dépense ou une catégorie de dépenses particulières, sauf s'ils sont dédiés à une fin particulière.

Les subventions non prévues au budget sont affectées directement aux dépenses visées.

Les dépenses non prévues au budget doivent, avant d'être payées, faire l'objet d'une appropriation du surplus ou d'un virement budgétaire.

L'ensemble des dépenses autorisées dans un règlement d'emprunt est considéré comme un budget suivant l'estimation qui y est prévue.

Une réserve financière et un fonds réservé sont considérés comme un budget.

Les crédits sont réputés disponibles aux fins d'une dépense projetée, lorsque cette dépense est prévue au budget, est prévue dans une catégorie de dépenses ou une fonction prévue au budget, est prévue dans un règlement d'emprunt et ont fait l'objet d'un certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier.

L'adoption par le conseil d'une résolution ou d'un règlement par lequel des crédits sont affectés à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés sont considérés comme un budget.

Pour vérifier la disponibilité des crédits préalable à l'autorisation d'une dépense, l'employé s'appuie sur le système comptable en vigueur dans la MRC.

Toute dépense doit faire l'objet d'une vérification auprès du directeur des opérations.



ARTICLE 3 CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

Le contrôle et le suivi budgétaires sont faits au moyen du rapport financier annuel et des états comparatifs semestriels, prévus aux articles 176 et suivants du *Code municipal du Québec*.

Le certificat du secrétaire-trésorier attestant que des crédits sont disponibles pour une dépense, doit indiquer le poste budgétaire affecté ou, les cas échéants, le règlement ou le fonds.

Un certificat peut être global pour un ensemble de dépenses identifiées lors des autorisations de paiement.

ARTICLE 4 DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

4.1 Champ de compétence

Le pouvoir d'autoriser des dépenses est fait aux employés ci-après nommés dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité.

Le pouvoir d'autoriser des dépenses accordé en vertu de la présente délégation n'a d'effet que si des crédits sont disponibles à cette fin.

Le pouvoir d'autoriser des dépenses n'est accordé que s'il engage le crédit de la MRC pour l'exercice financier en cours au moment où la dépense s'exerce. La dépense tient compte des taxes en vigueur.

4.2 Dépenses générales

Les employés visés ont le pouvoir d'autoriser des dépenses, dans les postes budgétaires prévus au budget, selon les limites suivantes :

- Tous les gestionnaires ont le pouvoir d'autoriser des dépenses de moins de mille dollars (1 000 \$), taxes incluses;
- Tous les directeurs ont le pouvoir d'autoriser des dépenses de moins de trois-mille dollars (3 000 \$), taxes incluses;
- Le directeur des opérations a le pouvoir d'autoriser des dépenses de moins de sept-mille-cinq-cents dollars (7 500 \$), taxes incluses;
- Le directeur général ou le directeur général adjoint a le pouvoir d'autoriser des dépenses de moins de vingt-cinq-mille dollars (25 000 \$), taxes incluses.

4.3 Dépenses incompressibles

Le directeur des opérations est autorisé à payer, sans égard au montant, les dépenses dites incompressibles notamment les salaires, les déductions à la source, les frais de télécommunications, l'électricité et tout contrat octroyé par résolution.

4.4 Dépenses à des fins urgentes

À des fins urgentes, un fonctionnaire ou un employé nommé inspecteur régional des cours d'eau a le pouvoir d'autoriser une dépense, pour un maximum de quinze-mille dollars (15 000 \$), taxes incluses, dans le cadre de travaux de cours d'eau. Il doit en aviser après coup le directeur général dans les meilleurs délais et lui remettre les relevés, factures ou reçus en cause.

ARTICLE 5 VIREMENTS

Le directeur des opérations doit effectuer régulièrement un suivi du budget et rendre compte immédiatement à son supérieur hiérarchique, le directeur général, dès qu'il anticipe une variation budgétaire allant au-delà de la limite prévue au budget. Il doit justifier ou expliquer par écrit tout écart budgétaire défavorable constaté ou anticipé dans une note qu'il transmet à son supérieur, accompagnée, s'il y a lieu, d'une demande de virement budgétaire, si les postes font parties de la même partie de budget.

Si la variation budgétaire ne peut se résorber par virement budgétaire, le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté doit en informer le conseil et, s'il y a lieu, lui soumettre pour adoption une proposition de budget supplémentaire pour les crédits additionnels requis.

ARTICLE 6 EXERCICE COURANT

Toute autorisation d'un engagement de dépenses qui s'étend au-delà de l'exercice courant doit, au préalable, faire l'objet d'une vérification des crédits disponibles pour la partie imputable dans l'exercice courant.

ARTICLE 7 ABROGATION DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge le Règlement 196 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires entré en vigueur le 10 octobre 2008, et le Règlement 196-1 modifiant le Règlement 196, entré en vigueur le 22 avril 2010.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



ROBERT SAUVÉ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et
secrétaire-trésorier

ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 28 mars 2012.

Proposition adoptée.

10.6.5. CONTRAT POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE : ACCORD DE LA MODIFICATION

CONSIDÉRANT la résolution du conseil adjugeant le contrat de collecte sélective à la firme Rebutts Solides Canadiens inc. en novembre 2011;

CONSIDÉRANT la demande de la firme pour changer la journée de collecte des matières recyclables en bacs roulants du lundi pour le mercredi, et ce, à partir du 1er avril 2012 dans la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-02-125 de la ville de Vaudreuil-Dorion qui approuve la modification;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit à l'annexe 1, page 17 de la section D du cahier des charges générales qu'une modification au programme de collecte nécessite l'accord écrit de la MRC;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-29

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'accepter** la modification au programme de collecte sélective en changeant le jour de la collecte des matières recyclables dans la ville de Vaudreuil-Dorion du lundi pour le mercredi, et ce, à compter du 1^{er} avril 2012;

que tous les frais de communication convenus avec le représentant de la MRC pour aviser les propriétaires et occupants des immeubles du territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion soient défrayés par la firme Rebutis Solides Canadiens inc.

Proposition adoptée.

10.6.6. AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION, LE TRANSPORT ET L'INSTALLATION DE PANNEAUX AUTOROUTIERS

CONSIDÉRANT les analyses réalisées et les démarches entreprises afin d'implanter des panneaux autoroutiers aux quatre (4) portes d'entrée de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des communications lors de la réunion du 6 décembre 2011 et de la recommandation du conseil de la MRC lors de la séance du 25 janvier 2012 en ce qui concerne le nombre de panneaux, le choix de l'affiche et les caractéristiques des panneaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-30

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour la construction, le transport et l'installation de panneaux autoroutiers.

Proposition adoptée.

10.6.7. INSTALLATION DE PANNEAUX AUTOROUTIERS

CONSIDÉRANT les analyses réalisées et les démarches entreprises afin d'implanter des panneaux autoroutiers aux quatre (4) portes d'entrée de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des communications lors de la réunion du 6 décembre 2011 et l'approbation du conseil de la MRC lors de la séance du 25 janvier 2012 en ce qui concerne le nombre de panneaux, le choix de l'affiche et les caractéristiques des panneaux;

CONSIDÉRANT les normes et réglementations municipales et provinciales à respecter en ce qui concerne la conformité des panneaux en matière d'ingénierie et leur installation (relevé topographique des terrains, plans de lotissement, études géotechniques, etc.);

CONSIDÉRANT la résolution du conseil daté du 25 janvier 2012 autorisant l'administration de la MRC à procéder à un appel d'offres public pour la construction, le transport et l'installation de panneaux autoroutiers;

CONSIDÉRANT la disponibilité des sommes au poste budgétaire 02 13001 34

POUR CES MOTIFS,

Modifiée par la résolution
12-06-27-19 du conseil
du 27 juin 2012



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

?-03-28-31

Modifiée par la résolution
12-06-27-19 du conseil
du 27 juin 2012

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme *Les Services exp inc.* au montant de dix-neuf-mille dollars (19 000 \$) sans les taxes, pour préparer les plans et devis techniques requis afin de procéder à l'appel d'offres public et de coordonner certains services connexes.

Proposition adoptée.

**10.6.8. SITE EN TÉLÉCOMMUNICATION DE LA VILLE DE PINCOURT :
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunication sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Pincourt est propriétaire du bâtiment et locataire de la tour de télécommunication situé au 14, rue Huot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT la fiabilité de ce site depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-32

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Pierre Kary** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer une entente entre la MRC et la Ville de Pincourt pour l'utilisation d'un emplacement à l'intérieur du bâtiment de la Ville située au 14, rue Huot à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, pour un montant de trois-mille-neuf-cents dollars (3 900 \$) par année, et ce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1^{er} avril 2012.

Proposition adoptée.

**10.6.9. SITE RELAI DE LA VILLE DE PINCOURT : AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a le mandat de maintenir le réseau de télécommunication sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Pincourt est propriétaire du bâtiment situé au 707, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt;

CONSIDÉRANT QUE ce site est le relai primaire entre les communications radio incendie de la MRC et le centre de répartition CAUCA (9-1-1);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Pincourt a optimisé la fiabilité de ce site au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 29000 339;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-33

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer un bail entre la MRC et la Ville de Pincourt pour la location d'un emplacement dans la caserne située au 707, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt pour un montant de trois-mille-neuf-cents dollars (3 900 \$) par année, et ce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 1^{er} avril 2012.

Proposition adoptée.



10.6.10. ÉCOCENTRE VAUDREUIL-DORION : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT la construction d'un écocentre sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de planifier pour la mise en œuvre du volet opérationnel de l'écocentre;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 21 mars 2012 de l'entreprise Nature-Action Québec;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-34

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legau** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Nature-Action Québec* pour l'accompagnement de la mise en œuvre du volet opérationnel de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat selon l'offre de services datée du 21 mars 2012 pour un montant maximal de quinze-mille dollars (15 000 \$), comprenant les frais administratifs et les charges sociales (aucune taxe applicable en vertu du statut d'organisme de bienfaisance de *Nature-Action Québec*). Les dépenses qui pourraient être occasionnées dans le cadre du présent mandat, tel que déplacement et hébergement, sont en sus.

Proposition adoptée.

10.6.11. CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DE CERTAINES INFRACTIONS PÉNALES DEVANT LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : APPROBATION DE LA MODIFICATION

CONSIDÉRANT la résolution CA 11-10-12-06 du comité administratif du 12 octobre 2011 renouvelant le contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale à la firme Aumais Chartrand Avocats inc. pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT le départ de Me Nancy Lecompte de la firme Aumais Chartrand Avocats inc.;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le contrat en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

12-03-28-35

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer l'addenda numéro 1 au contrat pour le traitement de certaines infractions pénales devant la cour municipale régionale comme faisant partie intégrante à la présente.

Proposition adoptée.

11. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.



13. SÉCURITÉ

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

13.2.1. RAPPORT FINAL D'ACTIVITÉS : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC en date du 1er juin 2010;

CONSIDÉRANT la première partie de l'aide financière remise par le ministre de la Sécurité publique lors de l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre au ministre de la Sécurité publique un rapport final d'activités suite à la mise en œuvre du schéma afin d'obtenir la deuxième partie de cette subvention;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le rapport final d'activités pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ;

16.1.1.1. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-166 ET 1588

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-166 et 1588 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

12-03-28-36



12-03-28-37

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-166 et 1588 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. INTERFACE CMM

18.1. PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : ENTRÉE EN VIGUEUR

Monsieur le directeur général dépose la correspondance du ministre Laurent Lessard pour l'entrée en vigueur du plan métropolitain d'aménagement et de développement.

19. CULTURE

Aucun sujet traité.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1. MODERNISATION DES RÔLES D'ÉVALUATION : DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'appuyer** la MRC de Nicolet-Yamaska sur la modernisation des rôles d'évaluation.

Proposition adoptée.

20.2. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PRIMES D'ASSURANCE POUR LES CITOYENS : DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'appuyer** la MRC des Maskoutains sur l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en sécurité incendie qui devait entraîner des effets positifs sur les primes d'assurance applicables à l'ensemble des citoyens concernés.

Proposition adoptée.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Jean-Louis Crevier demande de mettre le budget 2012 sur le site Internet de la MRC. Monsieur le directeur général va faire les vérifications nécessaires. Il demande des informations sur le contenu de la séance extraordinaire du 22 février dernier. Une copie du procès-verbal lui est remise séance tenante.

12-03-28-38

12-03-28-39



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Monsieur le directeur général est remplacé par monsieur le directeur général adjoint à 22 h 13.

12-03-28-40

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **de procéder** à huis clos à 22 h 13.

Proposition adoptée.

12-03-28-41

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **de lever** le huis clos à 23 h 56.

Proposition adoptée.

23. COMITÉ DES COMMUNICATIONS DU 7 ET 17 FÉVRIER 2012

Ce point est reporté à la prochaine séance d'avril.

24. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à la prochaine séance d'avril.

25. FEUILLES D'AUTOMNE : POSITIONNEMENT

Ce point est reporté à la prochaine séance d'avril.

26. BINGO LA PRESQU'ÎLE : CAUTIONNEMENT

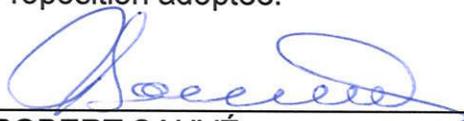
Ce point est transféré au comité administratif d'avril pour analyse et suivi.

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

12-03-28-42

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **que la séance soit levée** à 23 h 58.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier